Lettre de Mgr Fellay aux fidèles et déclaration du Chapitre Général du 16 juillet 2006

Publié le 16 juillet 2006 7 minutes

Lettre de Mgr Fellay aux fidèles

Chers fidèles.

Permettez-moi de commencer la première lettre de ce nouveau mandat en vous remerciant de vos prières abondantes pour notre chapitre général. Pendant tout son déroulement, dans une atmosphère sereine et en même temps intense, nous avons bien senti ce soutien spirituel que vous nous apportiez.

J'aimerais vous présenter ici quelques-uns des fruits de vos prières et du chapitre.

Tout d'abord les élections : le chapitre a donc décidé de me confier, à nouveau et malgré sa longueur, un nouveau mandat de supérieur général. J'ose vous demander un surcroît de prières pour que, avec cette aide précieuse, je me dévoue au mieux à l'accomplissement de cette tâche à la fois lourde et magnifique.

Le chapitre a également élu deux assistants.

Monsieur l'abbé Niklaus Pfluger dont deux frères et deux neveux sont prêtres chez nous, un troisième est frère, sans compter deux sours religieuses! C'est un Suisse à qui ont été confiées les fonctions de supérieur de district (Suisse puis Allemagne) et de supérieur de séminaire (Zaitzkofen). Il a ainsi acquis une bonne expérience tant par la formation sacerdotale que dans le gouvernement de deux districts.

Monsieur l'abbé Alain Nély, d'abord professeur à l'école Saint Joseph des Carmes, puis prieur de Marseille et enfin supérieur du district d'Italie, a aussi acquis une solide connaissance de la jeunesse et des prêtres ainsi que dans le gouvernement d'un district.

Les deux assistants résideront tous deux à Menzingen en Suisse, où est établie notre Maison générale depuis 1993. Ils seront de précieux collaborateurs pour la bonne marche de la Fraternité, auront l'occasion de voyager de par le monde et permettront ainsi un contact encore meilleur entre la maison générale et les membres de la Fraternité, ainsi qu'avec les fidèles.

Le chapitre ne se réduit pas à des élections. C'est aussi l'occasion de faire le point sur notre situation, de considérer les faiblesses qui demandent à être améliorées, de donner des directives afin que nos prêtres puissent vivre toujours mieux selon nos statuts et ainsi vous apporter plus efficacement la grâce et les dons du Ciel. Nous avons bien évidemment aussi considéré l'état de nos rapports avec Rome. Dans un souci de clarté la plus grande possible, dans le souci aussi d'éviter tout faux espoir ou toute illusion le chapitre, à l'unanimité, a décidé de faire la déclaration que vous trouverez en appexe

Dans cette même ligne, il me charge de vous communiquer un projet ambitieux :

La Fraternité a l'intention de présenter au Souverain Pontife un bouquet spirituel d'un million de chapelets pour la fin du mois d'octobre, le mois du Rosaire. Les chapelets seront récités aux intentions suivantes.

- 1. Obtenir du Ciel pour le pape Benoît XVI la force nécessaire afin qu'il libère totalement la Sainte Messe de toujours, dite de saint Pie V.
- 2. Pour le retour de la Royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ.

3. Pour le triomphe du Cour Immaculé de Marie.

C'est donc à une véritable croisade du Rosaire que nous vous appelons. Cette prière tant de fois recommandée par la Très Sainte Vierge Marie elle-même est présentée comme le grand moyen de soutien, de protection et de salut pour les chrétiens d'aujourd'hui dans ce temps de crise. Depuis des siècles, depuis que l'antagonisme entre le monde et l'Eglise se manifeste de plus en plus fortement, cette prière est apparue comme l'arme donnée par le Ciel pour se défendre, pour se sanctifier et pour vaincre.

Nous vous recommandons donc instamment de commencer sans tarder à apporter des roses spirituelles à notre bouquet. Les prêtres vous donneront sous peu les indications nécessaires pour recueillir ce trésor.

Nous voulons aussi manifester tant aux autorités romaines qu'au Ciel, par cette quantité évidemment symbolique, notre volonté et notre détermination « d'y mettre le prix ».

Confiants que notre bonne Mère des Cieux écoute la prière assidue de ses enfants, qu'Elle ne peut être indifférente ni à la dureté des temps qui courent, ni à la misère spirituelle qui nous entoure, et que tôt ou tard Elle écoutera cette prière qui répond à son appel, nous avons confié toutes les décisions du chapitre à la maternelle bienveillance du Cour Immaculé de Marie et à la protection du Sacré-Cour de Jésus afin qu'Il les bénisse, les rende efficaces pour la plus grande gloire de Dieu et notre salut à tous.

Nos cum prole pia benedicat Virgo Maria.

+ Bernard Fellay

16 juillet 2006, En la fête de Notre Dame du Mont Carmel

Déclaration du chapitre

Pour la gloire de Dieu, pour le salut des âmes et pour le vrai service de l'Église, à l'occasion de son 3 Chapitre général, tenu du 3 au 15 juillet 2006 à Écône en Suisse, la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X tient à déclarer sa ferme résolution de poursuivre son action, Dieu aidant, dans la ligne doctrinale et pratique tracée par son vénéré fondateur, Monseigneur Marcel Lefebvre. Marchant sur ses pas dans le combat pour la défense de la foi catholique, la Fraternité fait pleinement siennes ses critiques envers le concile Vatican II et ses réformes, telles qu'il les a exprimées dans ses conférences et ses sermons, et en particulier dans sa déclaration du 21 novembre 1974 :

« Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la Foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette Foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité. Nous refusons par contre, et nous avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le concile dans toutes les réformes qui en sont issues. »

Dans les échanges qu'elle a eus en ces dernières années avec Rome, la Fraternité a pu constater le bien-fondé et la nécessité des deux préalables(1) qu'elle a réclamés, qui procureraient un très grand bien à l'Eglise en restituant à celle-ci au moins une partie de ses droits à sa propre Tradition. Non seulement le trésor de grâces dont jouit la Fraternité serait sorti de dessous le boisseau, mais il apporterait ainsi le remède dont le Corps mystique a tant besoin pour guérir.

Si, après leur accomplissement, la Fraternité attend la possibilité de discussions doctrinales, c'est encore dans le but de faire résonner plus fortement dans l'Église la voix de la doctrine traditionnelle. En effet, les contacts qu'elle entretient épisodiquement avec les autorités romaines ont pour seul but de les aider à se réapproprier la Tradition que l'Église ne peut renier sans perdre son identité, et non la recherche d'un avantage pour elle-même, ou d'arriver à un impossible « accord » purement pratique. Le jour où la Tradition retrouvera tous ses droits,

« le problème de la réconciliation n'aura plus de raison d'être et l'Église retrouvera une nou-

velle jeunesse ». (2)

Dans ce long travail de reconquête, le Chapitre encourage tous les membres de la Fraternité à vivre encore plus intensément, dans la conformité aux Statuts, de cette grâce qui lui est propre : l'union à la grande prière du Souverain Prêtre, au saint Sacrifice de la Messe. Qu'ils soient convaincus, avec leurs fidèles, que c'est dans cet effort d'une sanctification toujours plus grande au cour de l'Église que se trouve la seule solution aux malheurs présents : la restauration de l'Église par la restauration du sacerdoce.

A la fin, mon Cœur Immaculé triomphera.

Mgr Bernard Fellay

- (1) La liberté entière et sans conditions pour la Messe tridentine et le retrait du décret d'excommunication des quatre évêques de la Fraternité
- (2) Lettre de Mgr Lefebvre du 2 juin 1988 au pape Jean-Paul II.